

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXX/2025	Objet : Proposition de convention de mécénat avec l'entreprise Royal Baby Nursery.

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 juin à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment les dispositions des articles L2121-29,
L2122-22 et L2541-12 ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment les dispositions de l'article 238 bis ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Marchés Publics en date du 12 juin 2025 ;

Considérant l'éligibilité des collectivités locales au mécénat, avec droit à avantage fiscal, des actions
sportives, culturelles ou sociales portées par la Commune ;

Considérant les contraintes budgétaires de plus en plus prégnantes auxquelles les collectivités doivent
se confronter ;

Considérant que le mécénat peut être une nouvelle ressource financière aux collectivités ;

Considérant que la ville souhaite développer une démarche de mécénat pour dégager des
financements complémentaires dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint ;

Considérant l'intérêt de la commune à développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des
acteurs économiques, en valorisant et faisant la promotion de diverses actions, projets, animations
sportives ou culturelle qu'elle met en œuvre telle que "Marolles en Fête";

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de mécénat entre la Commune et l'entreprise Royal Baby
Nursery .

ARTICLE 2 : DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2025.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les
actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 19 juin 2025.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa
publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*